

OBJECTIFS

Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4. Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4. Encadrer, mettre en oeuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis. Développer ses compétences en prévention.

MODALITES PRATIQUES

INTERVENANT

Tristan TUAL
FORMATION BOUQUINET

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier.

Pré-requis

Parler et écrire le français.

Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail de l'opérateur concerné.

DURÉE

35 heures

HORAIRES

8 h 30 - 17 h 30

LIEU

50 ter, rue Manoir de Servigné
Rennes

TARIF ADHÉRENT FFB

1 050 euros net de taxe / pers.

10 places maximum.

PROGRAMME

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ,

Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,

Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,

Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.

NOTA : Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir une tenue de travail et ses propres EPI (chaussures de sécurité, casque et gants en cuir ou anti-coupures). L'ensemble de ces EPI ne devra jamais avoir été utilisé en présence du risque amiante.

Méthodologie / Évaluation :

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en application sur plate-forme pédagogique.

Remise d'une attestation de compétence si réussite aux évaluations théorique et pratique (validité 3 ans).

Les participants devront avoir effectué une visite médicale d'aptitude préalable (relative au port des équipements de protection respiratoire).